

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

Précisions relatives à des mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal précisant l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid.

Concrètement, les adaptations suivantes ont été apportées :

- une modification d'ordre rédactionnel visant à préciser le texte existant relatif à la durée de validité des certificats verts
- une modification du délai de conservation des certificats verts dans la banque de données de cinq ans à une durée indéterminée, simplifiant ainsi le rapportage à long terme concernant les certificats délivrés
- une précision selon laquelle l'obligation de paiement n'est pas liée à une quelconque condition, prestation ou transfert de certificats verts
- une disposition selon laquelle l'arrêté royal entre en vigueur après sa publication au Moniteur belge

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 513435
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be